

# Note de service

**Destinataire :** Gestionnaires CIUSSS-EMTL

**Expéditeurs :** Hugo Ouellette – Directeur des services techniques

Alexis Rheault-Campeau – Chef de service – volets logistique et opérations, Direction des projets immobiliers majeurs

**Date :** 4 avril 2023

**Objet :** Réponses aux questions lors de la séance d'information pour les employés | Relocalisation du stationnement HSCO

---

Bonjour,

En suivi de la séance d'information sur la relocalisation du stationnement d'HSCO du 21 février dernier, vous trouverez ci-joint un document résumant les réponses aux questions des employés. Le document des questions et réponses sera aussi disponible sur l'intranet.

Je vous invite à transmettre le document à vos employés. Aussi, veuillez informer vos employés que les abonnés relocalisés au pavillon Rosemont pourront se stationner à l'HSCO les jours fériés. Le service de navette ne sera pas disponible ces jours-là.

Je vous remercie pour votre précieuse collaboration.

p. j. Document questions et réponses de la rencontre du 21 février 2023



## RELOCALISATION STATIONNEMENT EMPLOYÉS ET MÉDECINS

### QUESTIONS/RÉPONSES

#### Les critères de sélection des abonnées à relocaliser

Est-il possible de partager la liste complète normative des employés ? Une liste normative ne peut être distribuée, car elle est à caractère confidentiel.

Pourquoi les employés d'Optilab sans carte de stationnement ont-ils été exclus de la relocalisation ? Seuls les employés ayant un abonnement à HSCO ont été répertoriés pour rester sur le site ou être relocalisés à Rosemont.

Pourquoi les agent(e)s administratifs (ves) d'Optilab ont-ils été exclus de la relocalisation? Après vérification de la liste, les agent(e)s administratifs (ves) d'Optilab exclus de la relocalisation répondent au critère d'ancienneté.

#### Le retour au stationnement HSCO

Comment seront attribués les stationnements qui se libèrent durant les travaux comme ceux des personnes retraitées ? La priorité ira aux personnes relocalisées en fonction de l'ancienneté de travail. Il n'y aura pas de nouveaux permis de distribués durant la relocalisation. Tout nouvel employé à l'installation HSCO sera mis sur la liste d'attente selon la date d'inscription.

Quels sont les critères pour revenir à HSCO à la fin des travaux ? Toutes les personnes relocalisées auront un droit d'accès à un espace à l'HSCO. Les discussions sont en cours pour déterminer les critères d'attribution pour une place extérieure ou intérieure (nouveau garage).

#### L'achalandage & l'aménagement des stationnements HSCO

Peut-on relocaliser le stationnement des visiteurs à Rosemont en tout ou en partie ? Selon les directives ministérielles et la vision du CIUSSS, on doit prioriser le stationnement des usagers à même le site en tout premier lieu.

Pourquoi y a-t-il plusieurs places de libres tous les jours dans les stationnements à HSCO ? Le taux d'achalandage est suivi constamment. Les personnes relocalisées seront rapatriées au fur et à mesure que les places se libèrent. Le rapatriement a déjà débuté par ordre inverse d'ancienneté d'emploi.

Peut-on ajouter des stationnements sur la partie gazonnée du stationnement employé d'HSCO ? L'alignement de la Ville est de favoriser des espaces verts. L'obtention d'un permis est non possible pour des stationnements temporaires.

Peut-on ajouter des places dans le stationnement de Dante ? Il n'est pas possible de créer des places supplémentaires pour les employés, car Dante est un stationnement uniquement pour les visiteurs.

Pourquoi l'accès est jusqu'à 4 h du matin au stationnement des employés d'HSCO ? Pour respecter les accès des permis de soir et de nuit. Les employés peuvent entrer dans le stationnement jusqu'à 4 h du matin, mais peuvent quitter en tout temps, y compris à la fin de leur quart.

Peut-on se stationner à HSCO les jours fériés ? Oui, il sera possible aux personnes relocalisées de se stationner à HSCO lors des journées fériées. **Le service de navette ne sera pas disponible les journées fériées.**

#### Le stationnement alternatif à Rosemont

[Peut-on asphalté le stationnement de Rosemont ?](#) Il n'est pas possible d'asphalter dû aux règlements de la Ville. Toutefois des mesures seront prises pour améliorer l'état du terrain dès que la température le permet.

[À quelle heure est le dernier transport de la navette ?](#) Les derniers transports de la navette sont à 9h le matin et à 17 h 30 l'après-midi.

[Où sont inscrites les heures de transport de la navette ?](#) Seules les heures de début et de fin de transport de la navette sont inscrites sur les panneaux.

[Est-il possible de tenir une rencontre de suivi avec les employés dans 1 mois \(fin mars environ\) ?](#) Pour permettre une meilleure diffusion de l'information auprès de l'ensemble des employés relocalisés, les réponses aux questions se font par note de service.

[Peut-on distribuer des billets de taxi sur l'heure de dîner aux employés qui désirent sortir pour des raisons personnelles durant leur heure de repas ?](#) Cette question est en cours de discussion.

[Peut-on retirer les employés d'Optilab de la liste d'exclusion de la relocalisation ?](#) Cette décision a été entérinée par le Codir du CIUSSS et n'est pas révoable.

## **D'autres questions?**

[Au sujet de votre abonnement au stationnement:](#)

Consultez notre page intranet selon le parcours suivant : services administratifs et de soutien > services techniques > stationnement ou communiquez avec la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ) : [ciusssemtl@spaq.com](mailto:ciusssemtl@spaq.com).

[Au sujet des travaux de construction, de la navette ou de l'offre de transport en commun :](#)

Direction des projets immobiliers majeurs : [dpim.cemtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:dpim.cemtl@ssss.gouv.qc.ca) | 514 252-3400, poste 7903.